LE JOURNAL DU DPO

Julia Garcia de Barros - Stéphane Riffard

avril 2022 Vol. 13

DANS CE NUMÉRO

Un mot du DPO

L'actualité en bref :

- Transfert de données
- Mise en demeure
- Enquête Amazon
- Sanction APD

Zoom sur :

La monétisation des données personnelles :
Réflexion philosophique et application pratique

Contact :

service.dpo@manchenumerique.fr
Service DPO, Manche Numérique
235 rue Joseph Cugnot
50000 SAINT LO

UN MOT DU DPO

Bonjour tout le monde !
J'espère que vous allez bien.
C'est officiel, nous avons une page sur le site de Manche Numérique où vous retrouverez tous les numéros du Journal si vous les avez manqués !
Bonne lecture 😄

L'ACTUALITÉ EN BREF

Transfert de données : Annonce d'un accord de principe entre les Etats-Unis et l'Union Européenne le 25/03/2022 pour remplacer le Privacy Shield invalidé pour le transfert de données personnelles entre les 2 pays. Il n'y a pas encore de texte officiel publié. Les Etats-Unis doivent encore faire évoluer leur législation pour la rendre compatible avec le RGPD.

Mise en demeure : Mise en demeure de trois sociétés par la CNIL pour la transmission de données personnelles pour de la prospection commerciale sans information ni consentement des personnes concernées. Ils ont trois mois pour se mettre en conformité.

Enquête Amazon : Enquête aux Etats-Unis sur l'accès à des données non publiques de vendeurs tiers par des salariés non habilités. L'entreprise est accusée d'abus de position dominante, sur la base d'audits internes et d'enquêtes publiées par des journaux. La Commission européenne a aussi ouvert une enquête sur les mêmes bases.

Sanction APD : Sanction par l'autorité de protection belge de deux aéroports pour avoir procédé à des contrôles de température par des caméras thermiques de juin 2020 à mars 2021 en période de covid. Ils n'avaient pas de base légale et le traitement concernait des données de santé donc sensibles. L'entreprise qui supervisait les contrôles a elle aussi été sanctionnée.

ZOOM SUR :

LA MONÉTISATION DES DONNÉES PERSONNELLES : RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE ET APPLICATION PRATIQUE

Les récentes affaires et la hausse du nombre de plaintes auprès de la CNIL montrent un intérêt croissant des personnes sur la gestion de leur données personnelles.. La confiance envers les gafa et autres plateformes connues est remise en cause.
Une des pistes proposée pour y remédier est la monétisation des données personnelles, c'est-à dire le fait de faire payer la fourniture de données. C'est une pratique qui est dans une zone grise, n'étant pas interdite par le RGPD mais nécessitant d'être encadrée pour éviter les abus.

La qualification de la donnée personnelle :

Le réglement général pour la protection des données est venu encadrer le traitement des données personnelles et préciser les droits des personnes sur celles-ci. Ce texte vise à rétablir un équilibre entre les personnes concernées et les organismes traitant leurs données.
Pour certains, il ne va pas encore assez loin. Ils militent pour instaurer un véritable statut juridique de la donnée, au delà d'un droit de protection. Ils le considèrent comme incomplet car il ne couvre pas tous les usages possibles des données personnelles. Il n'aborde pas la question de la monétisation des données, que ce soit par la personne concernée ou un tiers.
En réponse ils proposent l'instauration d'un droit de propriété sur les données, comme pour un bien, pour faire rentrer ces activités dans un cadre légal clair. Pour ces personnes, cela permettrait de donner plus de pouvoir aux individus en modifiant le statut de la donnée personnelle. Elle deviendrait un bien intangible, cessible à des tiers. Ces tiers pourraient avoir un droit exclusif sur les données alors même que le RGPD offre un droit de protection général où que soient les données. Il est vu comme une extension du droit à la vie privée et à la dignité, qui rentre en opposition avec la notion de propriété. C'est la position de la CNIL qui qualifie ce droit de propriété sur les données comme "une fausse bonne idée".
Cette volonté de faire changer les choses provient d'un manque de confiance envers les sites marchands et réseaux sociaux pouvant traiter nos données. On ne peut être sûr à 100% qu'une plateforme fournissant un service "gratuit" ne réutilise pas nos données personnelles.

La revente de données par des tiers :

Les citoyens ont pris conscience des enjeux pour les gafa et autres fournisseurs de services en ligne de la réutilisation des données personnelles. Cette confiance aveugle s'est transformée en méfiance à la suite de différentes affaires dévoilées au grand jour.

L'une d'elle est la sanction de Grindr, l'application de rencontre, pour la revente illégale de données personnelles. Ils revendaient les données des utilisateurs agglomérées en paquets, en principe anonymisées. Seulement, le niveau de détail a permis à un acheteur d'identifier un prêtre aux Etats-Unis et a publié l'information. Il a préféré démissionner pour préserver sa dignité.

Le manque d'anonymisation peut avoir de lourdes conséquence pour la personne concernée ainsi que la personne qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour supprimer tout caractère identifiant. les droits des citoyens sont primordiaux et doivent être pris en compte dans les stratégies commerciales des plateformes.

Dans le même esprit, des personnes ont choisi de faire de la revente de données leur métier. Ils sont appelés "data brokers" ou courtiers en données, en agissant comme intermédiaires entre un fournisseur de données et un acheteur. Ils permettent de constituer des profils de consommateurs pour faire du marketing ciblé par exemple. Ils ont de gigantesques bases de données, avcec chacun son domaine de spécialisation comme les données autour du crédit, de l'assurance ou encore de l'immobilier.

Des plateformes de revente en peer to peer ont fait leur apparition aussi. A un niveau plus local, la Poste propose des listings d'adresses par secteurs ou d'autres critères. Des collectivités et des entreprises s'en servent pour mettre à jour leurs fichiers.

La vente de données par la personne concernée :

Pour contrebalancer cette revente non maitrisée des données, l'idée de se faire rémunérer pour la fourniture de ses données personnelles a fait son chemin. le but est d'inverser la tendance, illustrée par le célèbre adage "si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit".

Des plateformes surfent sur cette idée en proposant de payer des personnes pour fournir des données pour ensuite être revendues. On peut citer plusieurs noms comme Mydataisrich, Tadata, WeWard. Le principe de base est la même pour tous mais les manière de collecter les données vont différer. On peut remplir des questionnaires marketing, placer un capteur dans sa voiture, porter un bracelet connecté pendant une séance sport ou simplement en marchant.

La CNIL avait validé l'application Tadata, ouvrant la voie aux concurrents. Le public visé est principalement les jeunes comme les étudiants, qui ont besoin de compléments de revenus. Les bénéfices sont maigres et ne permettent pas d'en vivre. Certains qualifient ces pratiques de "data prostitution" où la crédulité des jeunes va être exploitée sous couvert de maitrise de ses données.

Les entreprises peuvent aussi proposer de tester en avant-première une technologie innovante en contrepartie de l'utilisation des données collectées comme données de référence. Amazon s'en est servi pour tester ses bornes Amazon One permettant le paiement via la paume de la main. ils offraient 10 dollars pour inciter les personnes à utiliser le service, en enregistrant leur empreinte palmaire.
D'autres comme Orange proposent de s'inscrire sur une plateforme en tant que testeur. Ils vont y publier des projets auxquels la personne choisit de participer. Cela peut revenir à essayer une montre connectée ou une nouvelle application. Comme rétribution, la personne pourra conserver l'objet testé ou obtenir des points convertibles en chèques cadeaux.

Le développement de nouveaux modèles économiques :

Cette valorisation des données s'est traduite par le développement de nouveaux modèles économiques, à côté des contrats classiques.
Les assurances ont su prendre le tournant en proposant des offres personnalisées. La personne paiera moins cher son assurance voiture en fournissant des données en temps réel sur sa conduite. Ces données peuvent être collectées par le biais d'un capteur installé dans la voiture ou d'une application sur le téléphone. Ils vont mesurer les accélérations, les freinages, la vitesse moyenne ou encore l'utilisation du téléphone.
Les données récoltées permettent d'avoir des analyses plus fines du comportement des conducteurs.
Blablacar a un partenariat avec une société d'assurance via une application optionnelle accessible à tous. Celle-ci ne semble pas prendre en France avec peu d'utilisateurs.
Tesla est allé encore plus loin en proposant une assurance individualisée via une note de sécurité attribuée au conducteur. La prime changera tous les mois selon la note attribuée au conducteur. La collecte de données est simplifiée par le nombre croissant de capteurs électroniques dans les voitures récentes. Ils se contentent de réutiliser des donnée qu'ils ont déjà, soi-disant au bénéfice du conducteur. Cette offre n'est disponible qu'au Texas pour 4 de ses modèles pour l'instant.
Un autre modèle controversé est celui des cookies wall. Cela revient à conditionner l'accès à un site internet à l'acception des cookies marketing ou au paiement d'une somme d'argent. C'est un modèle souvent utilisé par la presse pour compenser les pertes de revenus suite aux nombreuses sanctions sur les cookies. En effet, la presse en ligne se paye principalement par la vente d'encarts de publicité qui vont collecter des données sur les visiteurs par le dépôt de cookies. Cette pratique est tolérée par la CNIL qui a été saisie par des associations pour donner son avis sur l'utilisation de cookies wall. Elle considère qu'elle respecte l'esprit du RGPD. Pour d'autres, c'est un contournement de la législation sur les cookies en retirant la liberté de choix du visiteur. Le système incite la personne à payer pour ne plus recevoir de publicité, en le faisant se sentir coupable de ne pas soutenir la liberté de la presse ou d'autres causes.

Pour conclure, la notion de maitrise des données personnelles est au coeur des préoccupations. La monétisation des données par les citoyens eux-mêmes parait une bonne idée sur le papier pour tendre vers cet idéal. Dans la réalité, certains cherchent à tirer profit de ce modèle en exploitant les citoyens sans qu'ils en aient réellement conscience. Tout le monde peut en tirer des bénéfices, encore faut il choisir les bons partenaires et les bons modèles de développement. Des alternatives à la monétisation des données existent mais ne sont forcément connues du grand public.

RÉFÉRENCES

Réflexions sur la notion de propriété des donnée personnelles :

- https://www.cnil.fr/fr/cookie-walls-et-monetisation-des-donnees-personnelles-les-enjeux-juridiques-et-ethiques
- https://www.alain-bensoussan.com/avocats/monetisation-des-donnees-droit-de-propriete/2018/03/02/
- https://www.zdnet.fr/blogs/zapping-decrypte/la-monetisation-des-donnees-personnelles-la-nouvelle-marotte-39863830.htm

Affaire Grindr :

- https://www.datatilsynet.no/contentassets/8ad827efefcb489ab1c7ba129609edb5/administrative-fine---grindr-llc.pdf
- https://siecledigital.fr/2021/07/23/pretre-demission-donnees-anonymes-grindr/

Le métier de data broker :

- https://www.databroker.global/
- https://www.lebigdata.fr/top-5-data-brokers-vendeurs-donnees
- https://www.laposte.fr/professionnel/produits/presentation/partez-a-la-conquete-de-nouveaux-clients

La vente de données via des plateformespar la personne concernée et les testeurs :

- https://www.ladn.eu/tech-a-suivre/data-big-et-smart/etudiant-vendre-donnees-tadata-weward/
- https://www.usine-digitale.fr/article/amazon-propose-de-payer-10-dollars-pour-l-empreinte-palmaire-de-ses-clients.N1130629#xtor=EPR-4&email=julia.garcia@manchenumerique.fr
- https://lelab.orange.fr/

Le développement des assurances personnalisées :

- https://www.usine-digitale.fr/article/blablacar-lance-une-assurance-auto-moins-chere-a-condition-d-installer-une-appli.N1140157#xtor=EPR-4&email=julia.garcia@manchenumerique.fr
- https://www.usine-digitale.fr/article/tesla-lance-une-assurance-auto-qui-s-ajuste-en-temps-reel-au-comportement-du-conducteur.N1150707

Décision, sur les cookies wall :

- https://www.conseil-etat.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/conseil-d-etat-19-juin-2020-lignes-directrices-de-la-cnil-relatives-aux-cookies-et-autres-traceurs-de-connexion
- https://www.nextinpact.com/article/45548/cookie-walls-et-autres-tracking-walls-legal-pas-legal

SUPPLEMENT JEUX

Voyons voir ce que vous avez retenu de votre lecture.
Tous les mots sont extraits des articles, à vous de retrouver lesquels !
Vous trouverez aussi la solution pour le mois de mars sur la page suivante

Horizontal

2. point de départ de voyage
7. en cuir ou en métal pour une montre
8. recueil d'opinion
9. pas protégé par le droit d'auteur
11. droit d'user, de jouir et de disposer
12. surnommé comme un arbre fruitier
14. résidentielle ou interdite
15. grande maison

Vertical

1. quetion pouvant entrainer la démission du gouvernement
3. cancer et poisson dans une relation amoureuse
4. spécialisé dans la mise en relation
5. très cher pour une jeune conducteur
6. source d'inspiration pour un artiste
10. fond de commerce pour le dealer
13. sanction ou récompense de l'étudiant

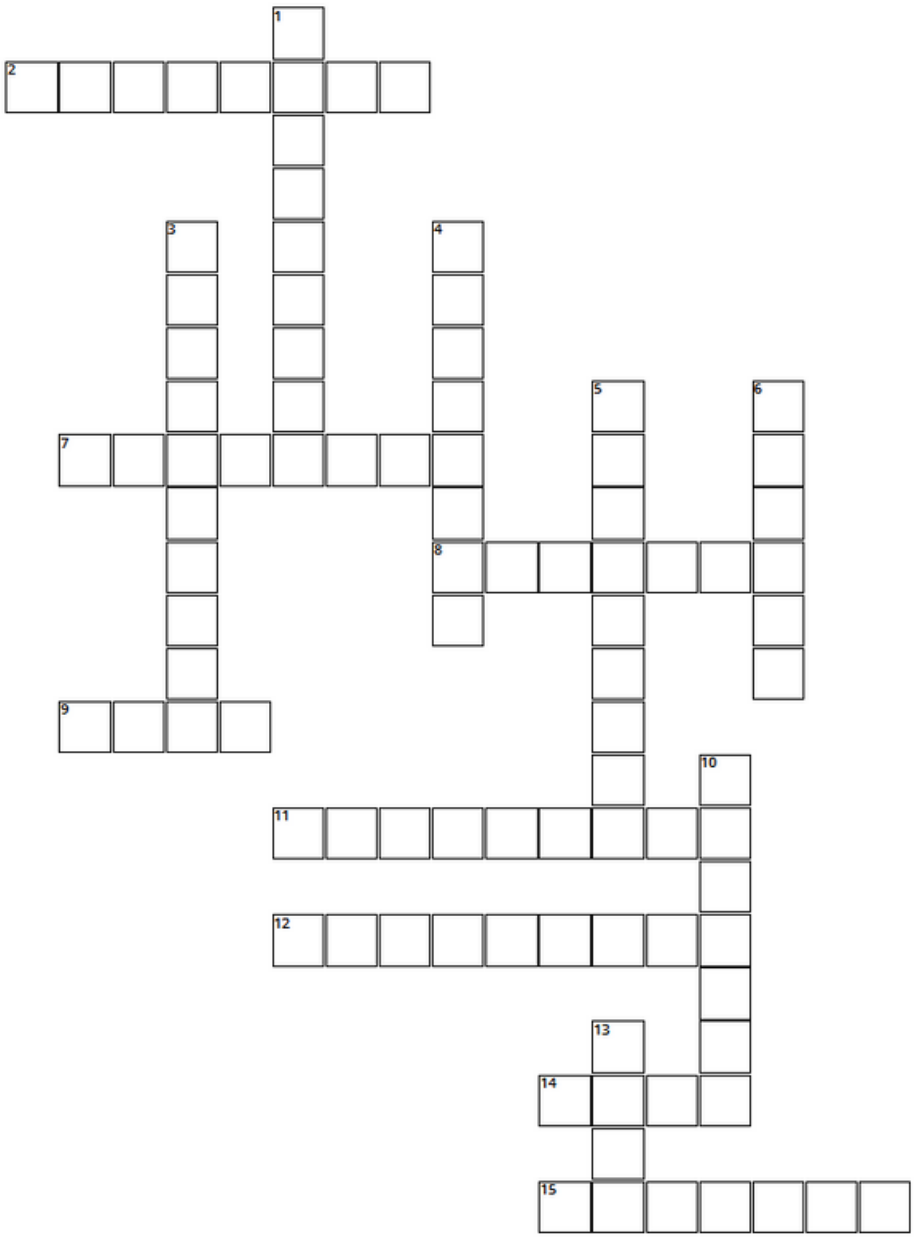

SUPPLEMENT JEUX

Solution pour la grille du mois de mars

Horizontal

2. expédition militaire
4. apport au poker
7. Jacquouille et Godefroy de Montmirail
10. en cas de diagnostic incertain
11. plus rapide que Jack Beauregard
12. type de jardin au sens figuré
14. jab pour les anglais
15. AB ou rouge

Vertical

1. délit en cas d'accident
3. interlocuteur en cas remorquage
5. plus rapide lorsqu'elle précédée d'une course
6. synonyme d'affilié
8. spécialité du doctorant
9. 5 ou 6 selon les modèles
13. arme du professeur

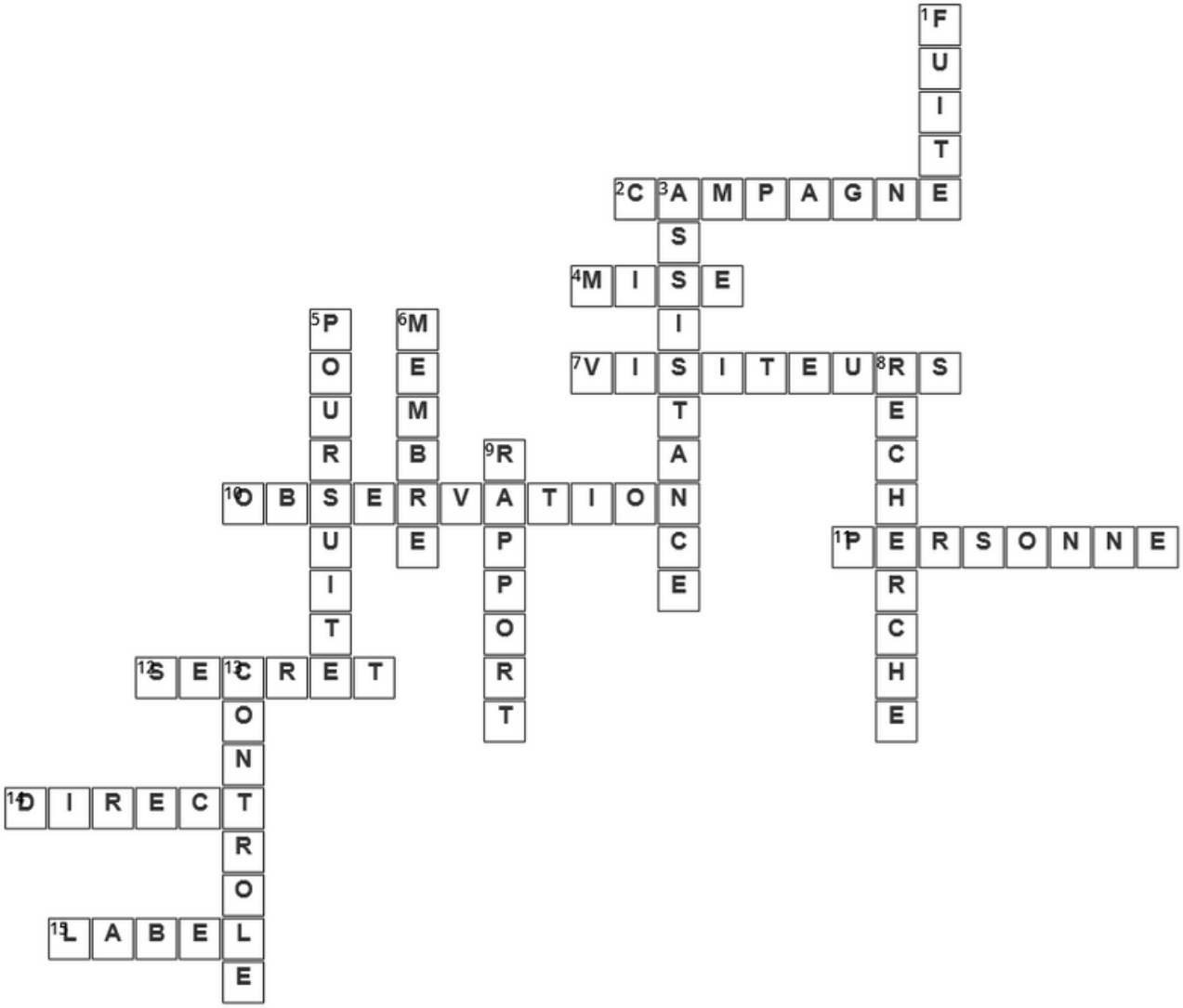

SUPPLEMENT JEUX

Mots cachés sur le thème les relations Etats-Unis/ Union Européenne
Les mots peuvent être horizontaux, verticaux ou en diagonale, bon courage !

2 lettres : ue
4 lettres : état - gafa - noyb
6 lettres : droit
6 lettres : accord - police
7 lettres : contrat - service
8 lettres : adoption - décision - principe
9 lettres : politique - transfert
12 lettres : invalidation - surveillance

K	S	E	R	V	I	C	E	C	G	Q	M	A	O
V	J	B	Q	C	G	O	C	N	V	O	P	C	P
A	C	C	O	R	D	W	I	P	I	S	A	F	O
G	W	G	A	F	A	N	H	B	N	U	T	Y	L
B	D	E	C	I	S	I	O	N	V	R	R	Z	I
K	U	E	S	E	P	V	D	Y	A	V	A	F	T
R	O	O	H	M	R	F	S	M	L	E	N	Q	I
L	A	A	Q	N	I	K	P	X	I	I	S	C	Q
P	D	L	V	S	N	Y	O	M	D	L	F	O	U
S	I	X	X	N	C	V	L	D	A	L	E	N	E
Z	K	D	R	O	I	T	I	D	T	A	R	T	T
M	D	C	P	Y	P	N	C	O	I	N	T	R	N
E	T	A	T	B	E	P	E	M	O	C	R	A	Z
E	C	A	D	O	P	T	I	O	N	E	B	T	Z

SUPPLEMENT JEUX

4 images 1 mot

Saurez-vous retrouver le mot qui se cache derrière ces images ?

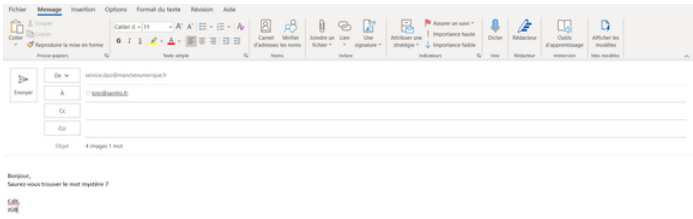

7 lettres : _____